

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Val de Bouzanne

Atelier 5 : Activités agricoles

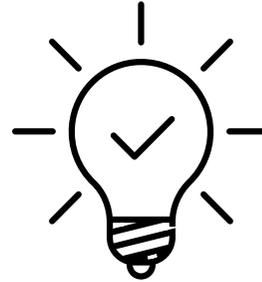
QU'EST CE QU'UN **PLU**

L'ACTIVITÉ AGRICOLE DANS LES PLU

DIAGNOSTIC DE L'AGRICULTURE LOCALE

QU'EST-CE QU'UN PLUI ?

A QUOI ÇA SERT ?



Définir un projet
communal
adapté aux
réalités de terrain



Le traduire dans
des documents
réglementaires

COMMENT LÍ...LABORER

LE DIAGNOSTIC

Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte

Quelle est la situation actuelle ?

LE PADD

Une stratégie et des objectifs de développement pour le territoire à l'horizon N+15

Quel territoire voulons nous ?

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT, LE RÈGLEMENT ET LE ZONAGE

Définir de nouvelles règles applicables aux autorisations de construire par type de zones (urbaines, à urbaniser, naturelles ou encore agricoles)

Comment atteindre notre but ?

LA VALIDATION

Consultation des partenaires
Enquêtes publiques
Entrée en vigueur du PLU

Qu'en pensent les partenaires et la population ?

LES ENJEUX

- 1 Économie d'espace
- 2 Préservation et développement des activités agricoles et forestières
- 3 Prise en compte et valorisation de l'environnement
- 4 Les équilibres démographiques
- 5 La qualité du cadre de vie
- 6 La limitation des impacts de la mobilité
- 7 L'accès aux emplois, services et équipements

L'ACTIVIT... AGRICOLE DANS LES PLUI

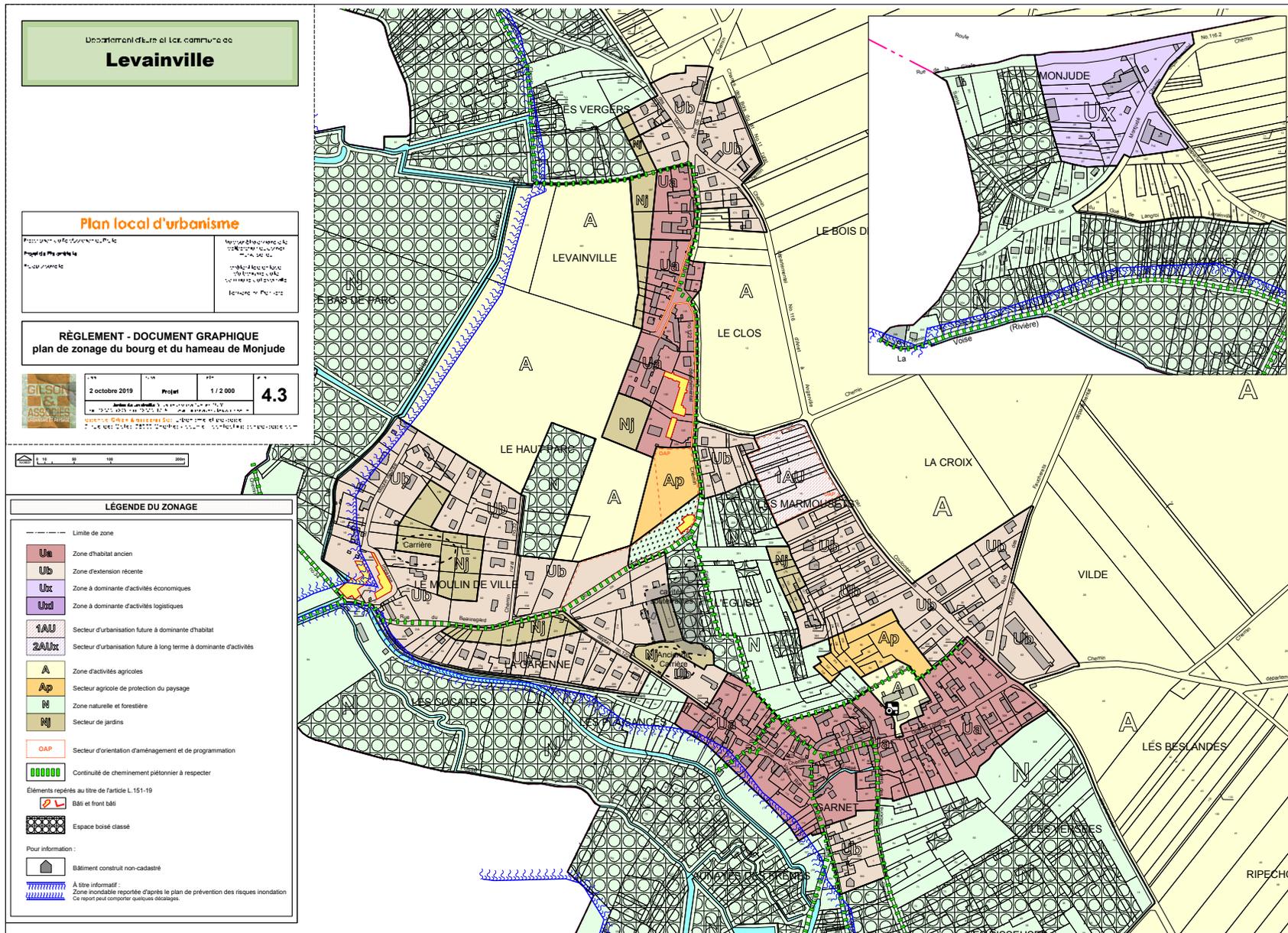
Limiter la consommation
des espaces agricoles et
forestiers

Protéger les sites pérennes

Favoriser le développement et l'évolution de l'agriculture
en tenant compte des autres formes de valorisation des
ressources naturelles

Valoriser le rôle économique et identitaire de l'agriculture

COMMENT CELA SE TRADUIT DANS UN PLUI ?



Synthèse de l'article R151-22 du code de l'urbanisme

Les zones agricoles sont dites " zones A ". Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Synthèse de l'article R151-23 du code de l'urbanisme

Peuvent être autorisées, en zone A :

- 1° Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole ;
- 2° Les constructions, installations, extensions ou annexes aux bâtiments d'habitation, changements de destination...

Synthèse de l'article L151-11 du code de l'urbanisme

I.-Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut :

1° Autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs si pas incompatibles avec activité agricole, pastorale ou forestière et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

2° Désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination s'il ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

II.-Dans les zones agricoles ou forestières, le règlement peut autoriser les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, si pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière.

Synthèse article L151-12 du code de l'urbanisme

Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières les bâtiments d'habitation existants peuvent faire l'objet d'extensions ou d'annexes...

Synthèse article L151-13 du code de l'urbanisme

Le règlement peut, à titre exceptionnel, délimiter des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées.

Synthèse de l'article R151-24 du code de l'urbanisme

Les zones naturelles et forestières sont dites " zones N ". Peuvent être classés en zone naturelle et forestière, les secteurs à protéger en raison :

- 1° Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;
- 2° Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;
- 3° Soit de leur caractère d'espaces naturels ;
- 4° Soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles ;
- 5° Soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d'expansion des crues.

Synthèse de l'article R151-25 du code de l'urbanisme

Peuvent être autorisées en zone N :

- 1° Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière, ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole ;
- 2° Les constructions, installations, extensions ou annexes aux bâtiments d'habitation, changements de destination...

Quelles sont les spécificités de l'activité agricole du territoire ?

Généralités nationales et régionales

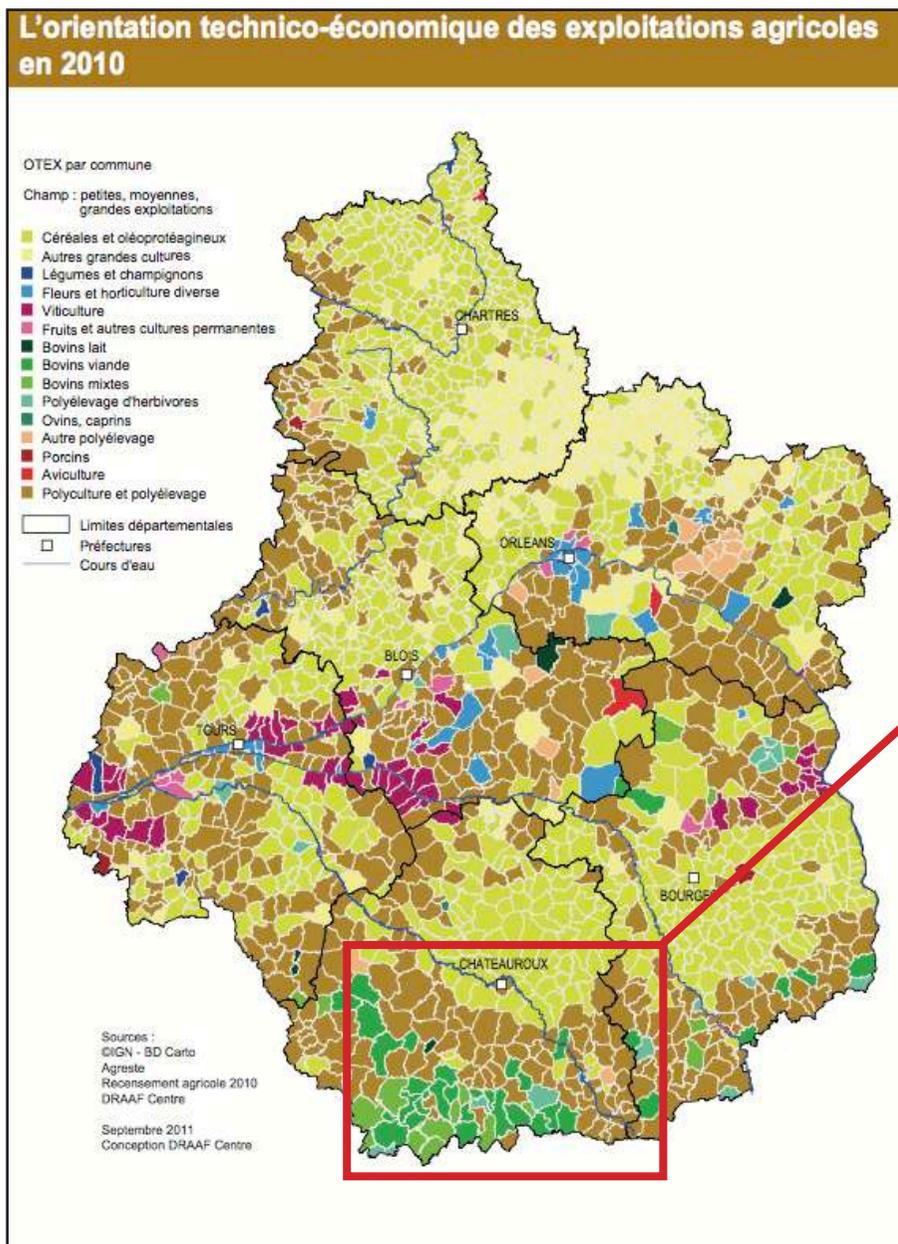
L'agriculture en France

L'AGRICULTURE EN FRANCE...

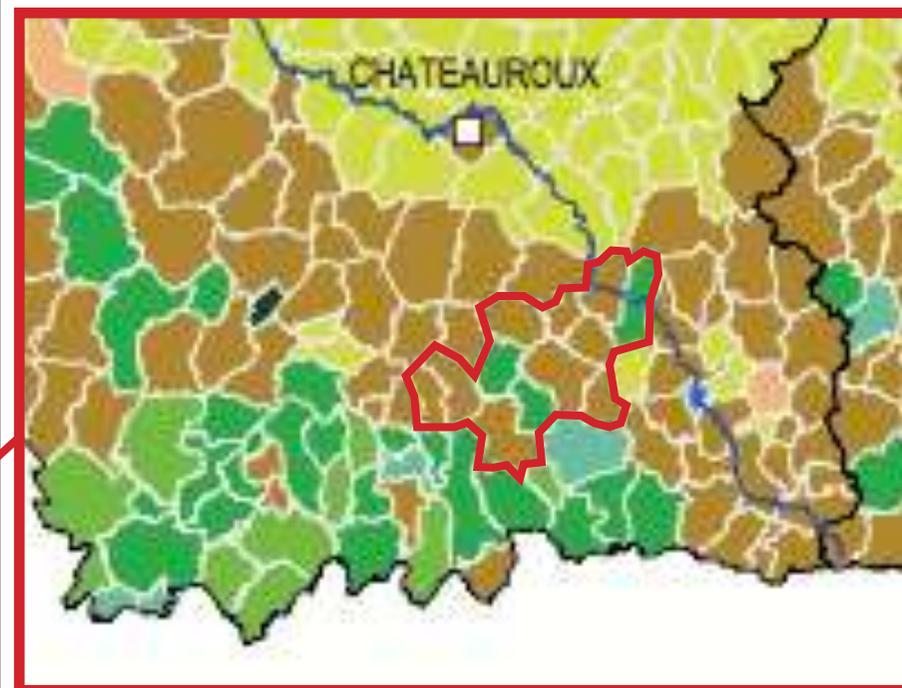
...CHIFFRES CLEFS



L'agriculture en Centre-Val de Loire

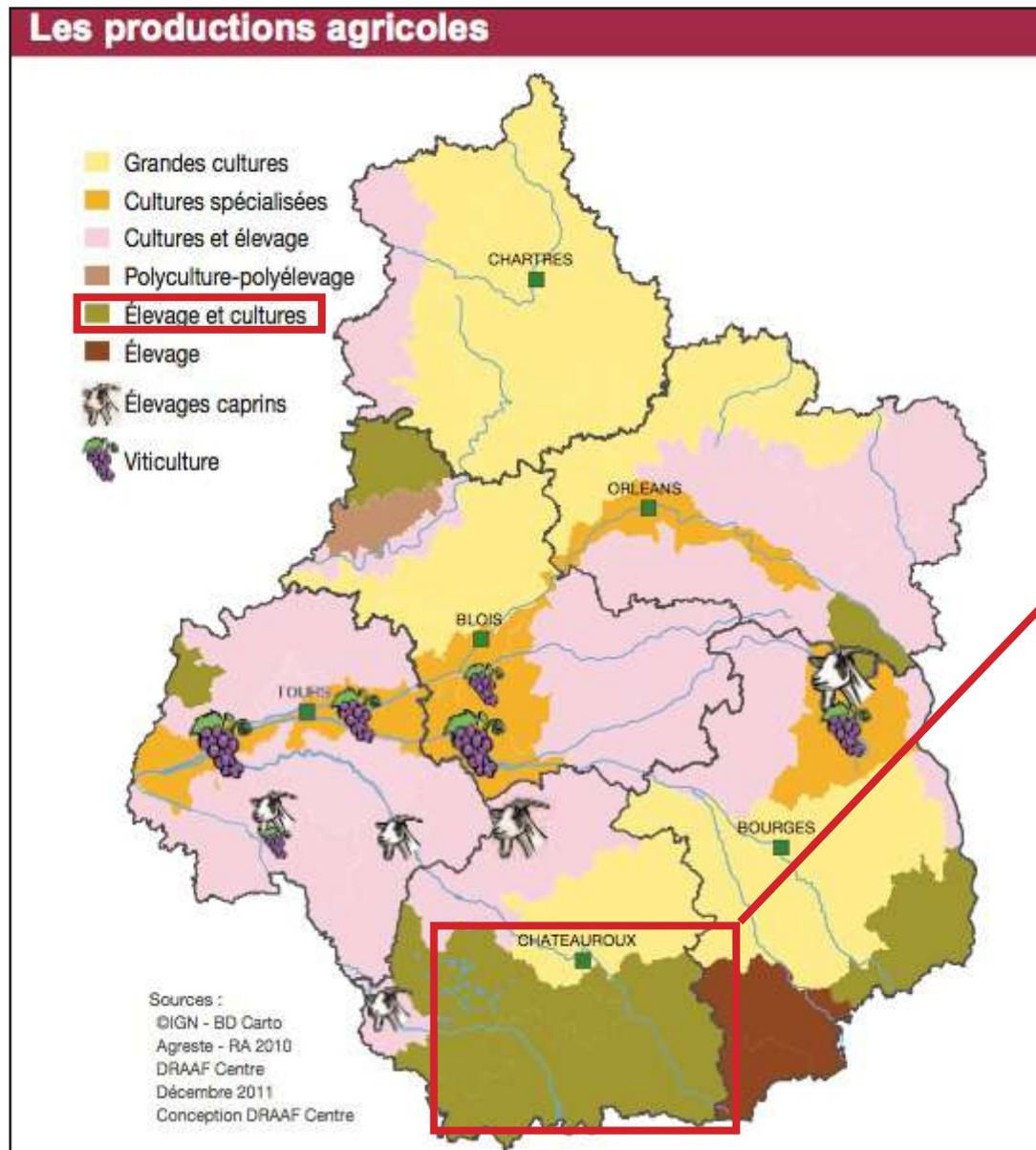


Zoom sur le territoire intercommunal



- Polyculture et polyélevage
- Bovins viande
- Céréales et oléoprotéagineux

L'agriculture en Centre-Val de Loire



■ Élevage et culture

L'agriculture en Centre-Val de Loire

Une baisse générale du nombre d'exploitation à l'échelle régionale et départementale.

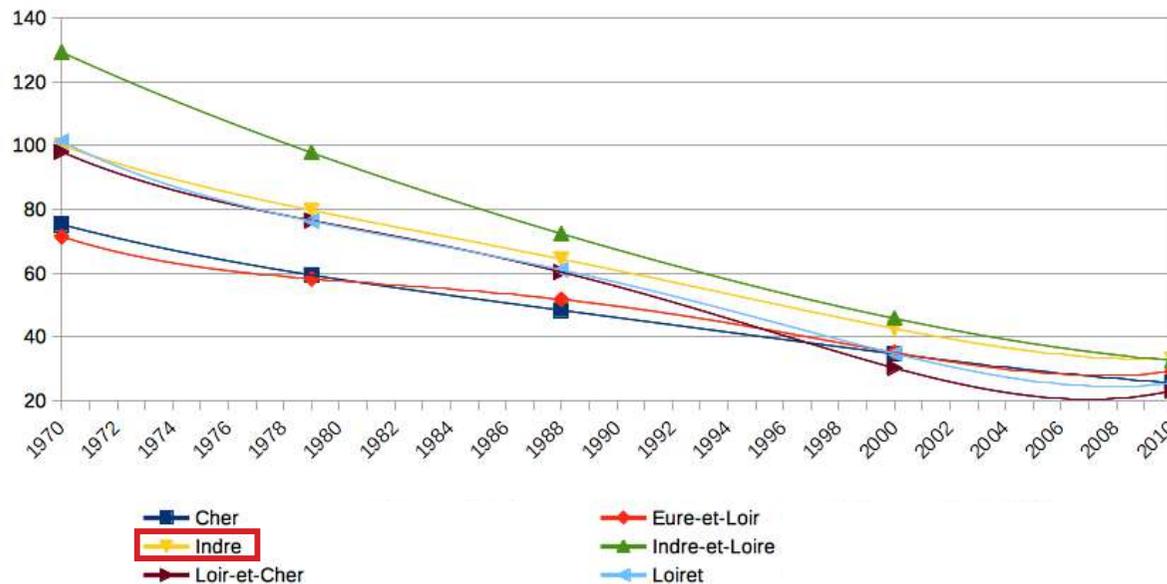
Dans l'Indre, on constate une perte des 2/3 des exploitations depuis 1970 ; 70% à l'échelle régionale.

Sur la dernière période (2000-2010), l'évolution annuelle moyenne est de -2,5%, ce qui se situe dans la moyenne régionale

L'évolution du nombre d'exploitations							
	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
1970	11 129	10 563	14 784	19 096	14 489	14 971	85 032
1979	8 784	8 609	11 783	14 445	11 309	11 285	66 215
1988	7 153	7 653	9 521	10 698	8 921	9 018	52 964
2000	5 138	5 200	6 307	6 775	4 483	5 147	33 050
<i>dont moyennes et grandes</i>	3 306	3 584	3 946	3 905	3 189	3 467	21 397
2010	3 806	4 318	4 881	4 841	3 434	3 800	25 080
<i>dont moyennes et grandes</i>	2 855	3 420	3 241	3 329	2 582	3 011	18 438
Évolution annuelle moyenne entre 2000 et 2010 (%)	-3	-1,8	-2,5	-3,3	-2,6	-3,0	-2,7

Évolution du nombre d'exploitation (base 100)

par départements



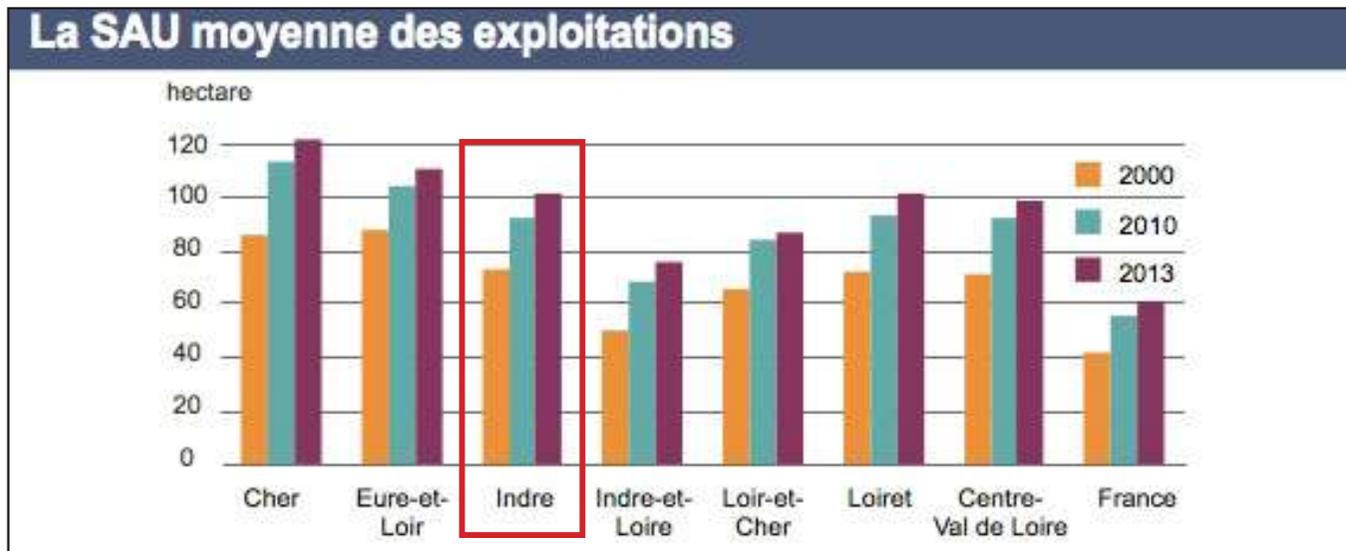
Un département qui a donc mieux résisté aux évolutions structurelles de l'agriculture ...

... jusqu'à présent ?

Pourquoi ?

Davantage d'exploitations d'élevage ?

L'agriculture en Centre-Val de Loire



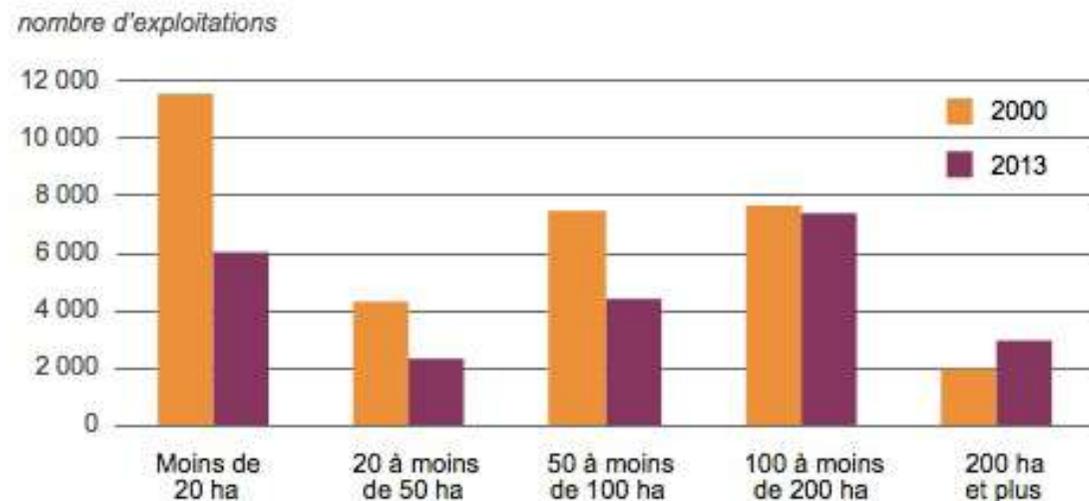
Une taille moyenne des exploitations qui augmente de manière continue depuis 2000.

Une évolution identique à l'échelle régionale et nationale.

Vers une multiplication des exploitations de plus de 100ha ?

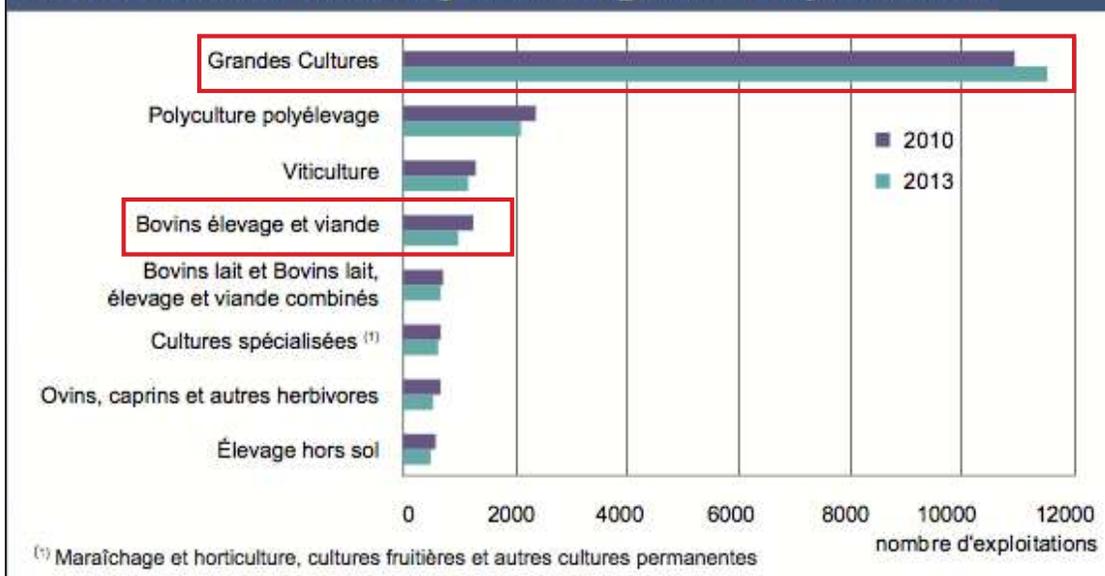
Vers une disparition des exploitations de moins de 20ha ?

Les exploitations selon la taille de la SAU dans l'Indre



L'agriculture en Centre-Val de Loire

Les orientations des moyennes et grandes exploitations en centre Val de Loire



Des exploitations orientées « grandes cultures » qui gagnent du territoire.

Les exploitations d'élevage en diminution, et notamment dans le secteur « bovins élevage et viande ».

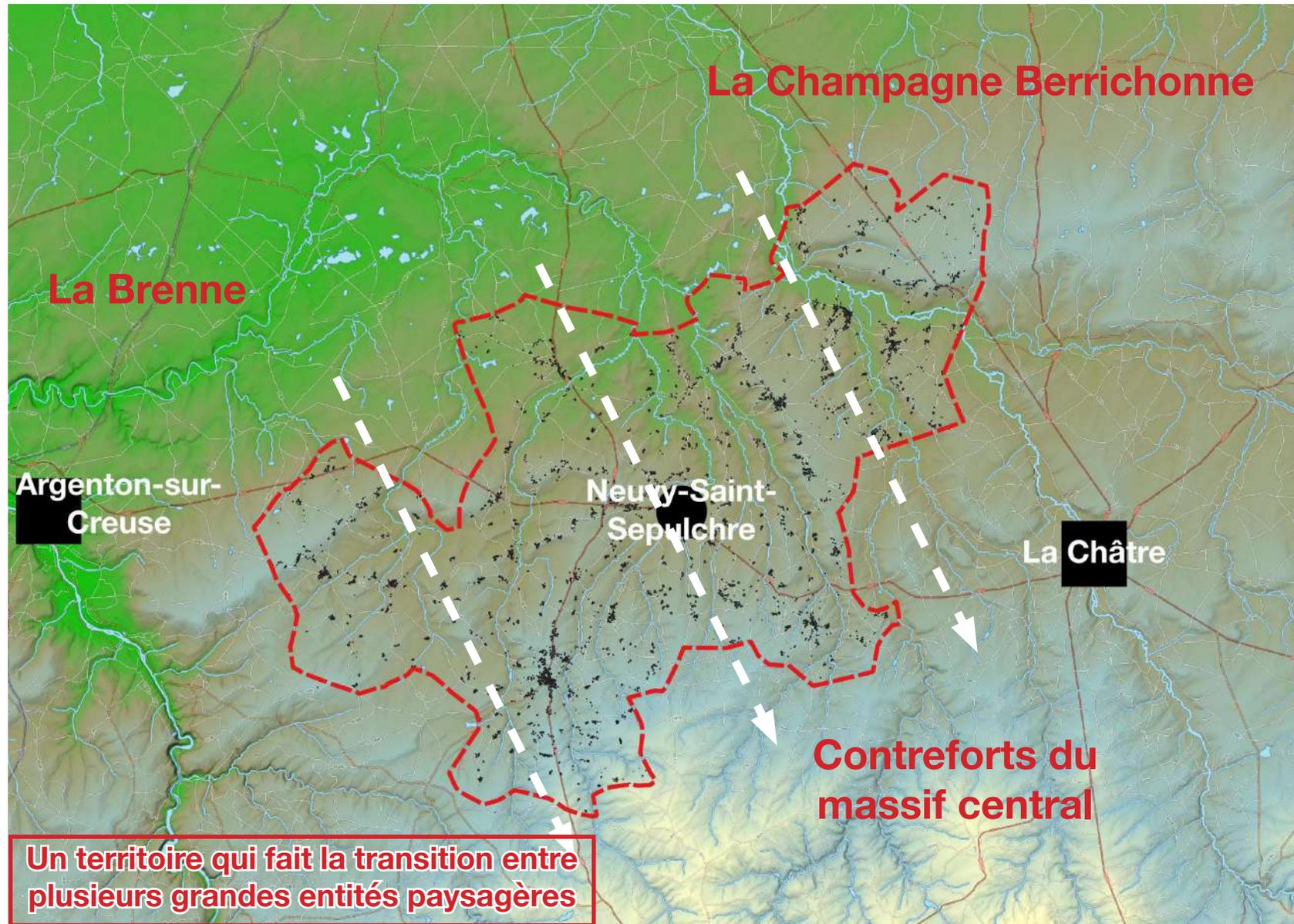
Une diminution d'1/4 des emplois agricoles à l'échelle régionale entre 2000 et 2012.

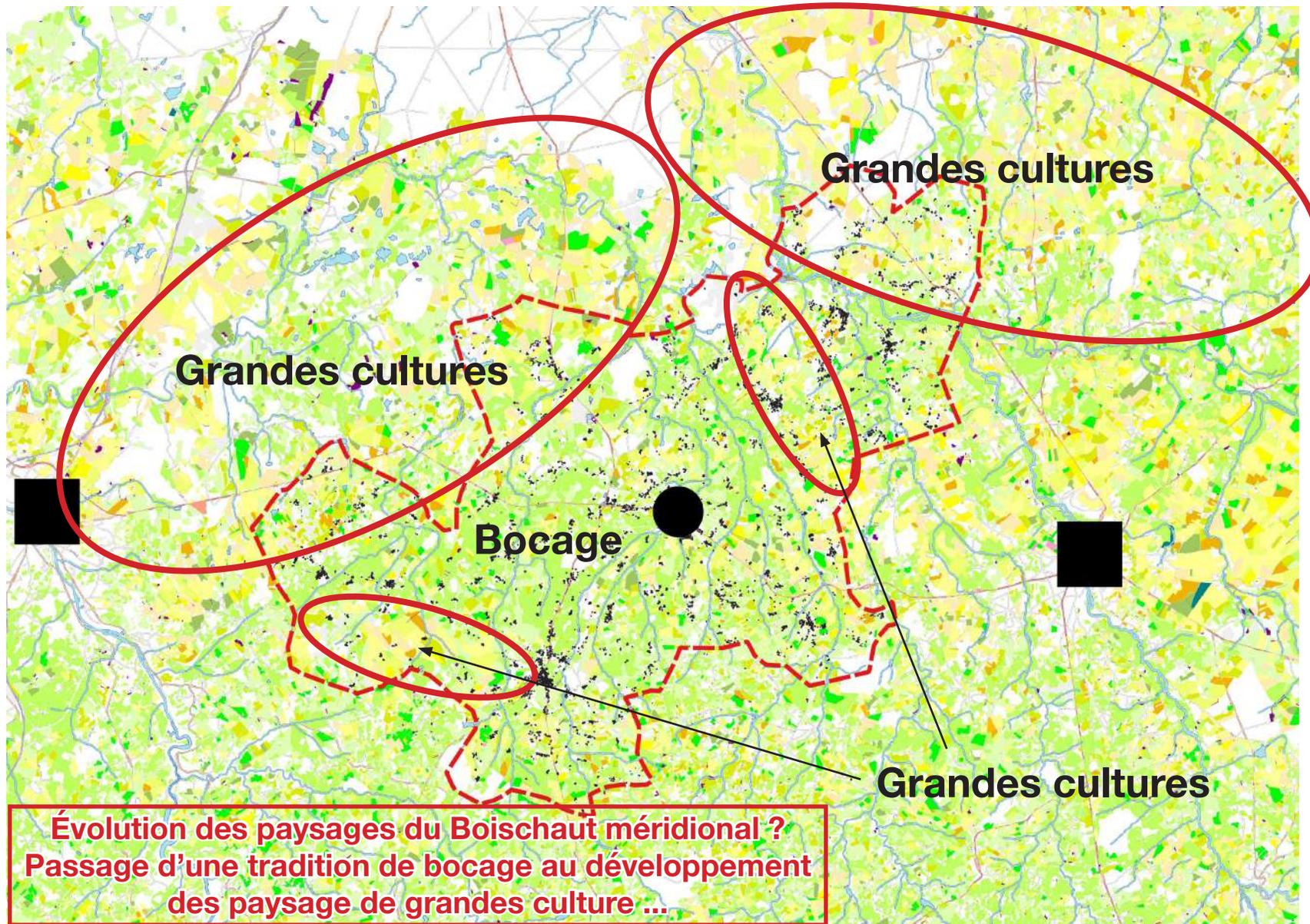
Une diminution d'1/3 des emplois dans les exploitations « polyculture, polyélevage » contre à peine 8% pour les exploitations « grandes cultures »

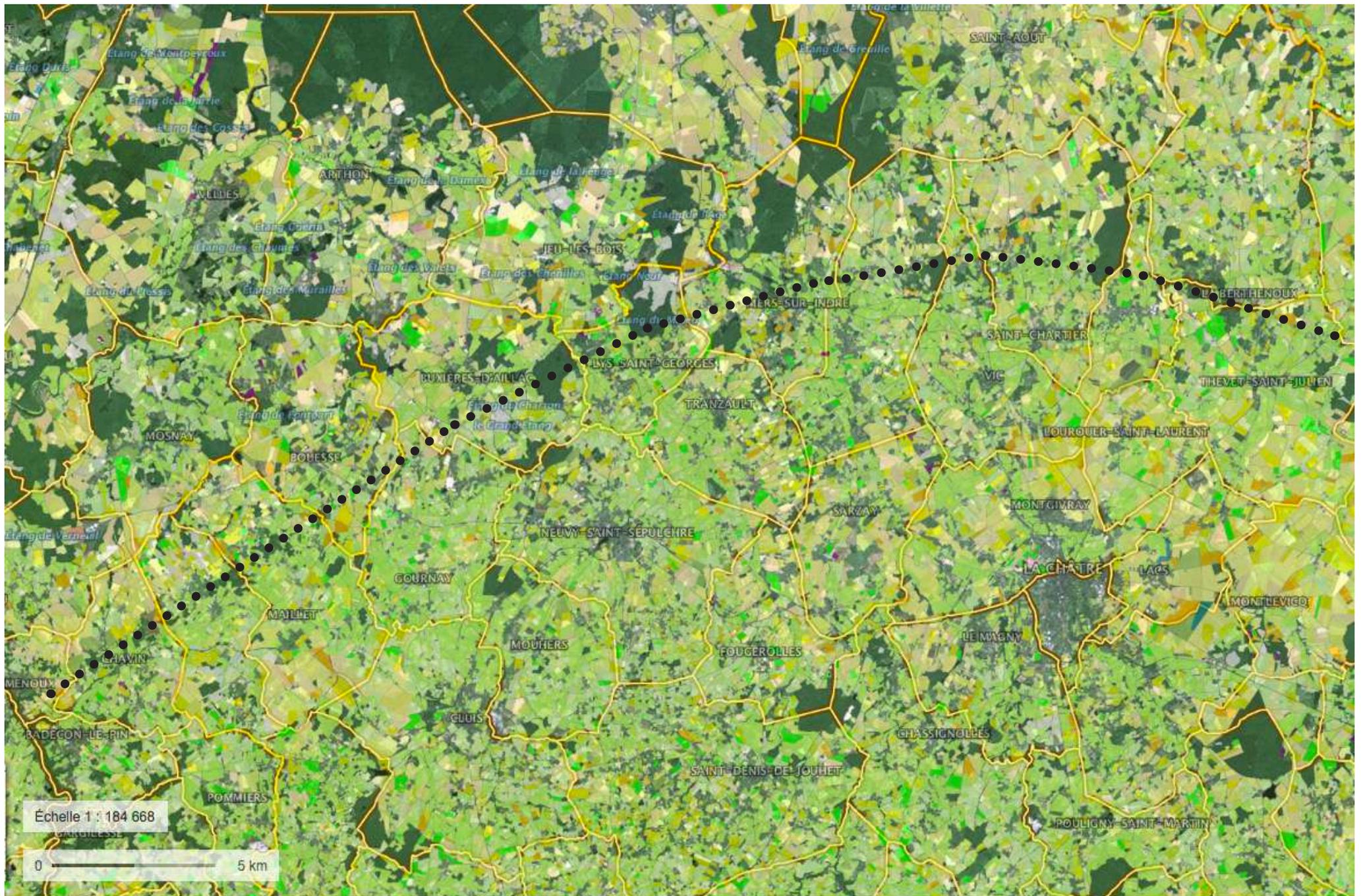
L'emploi agricole par orientation technico-économique en centre Val de Loire

nombre d'UTA	2000	2010	2011	2012
Céréales et oléprotéagineux	15 551	12 964	12 855	12 805
Polyculture, polyélevage	8 003	5 583	5 501	5 414
Viticulture	4 997	4 372	4 365	4 255
Grandes cultures	3 293	3 048	3 045	3 016
Fleurs, horticulture diverse	3 107	2 126	2 128	2 073
Bovins viande	2 638	2 096	2 030	2 008
Autres	10 475	7 571	7 524	7 185
Ensemble	48 063	37 760	37 448	36 756

Premiers éléments du portrait de territoire





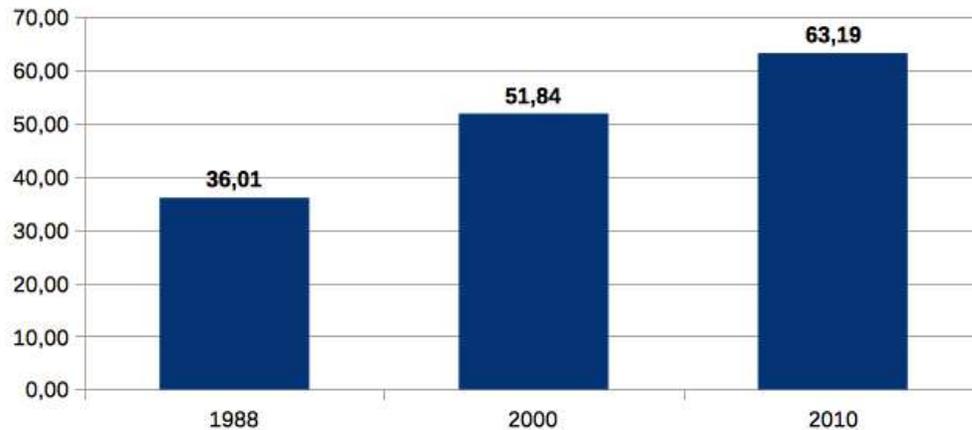


Données cartographiques : © IGN, Planet Observer, CRAIG, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, RGD 73-74, CRIGE-PACA, FEDER,

L'agriculture sur le Val de Bouzanne

Évolution de la taille moyenne des exploitations (en ha)

Communauté de communes du Val de Bouzanne



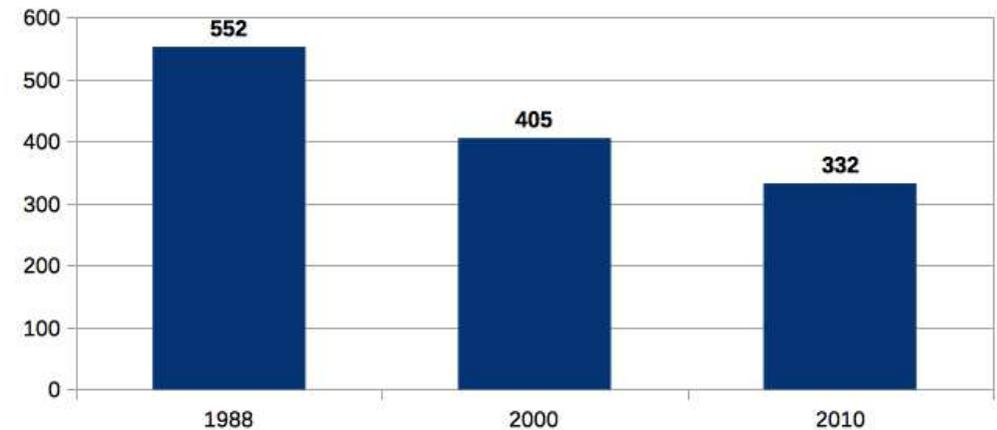
Une taille des exploitations qui augmente depuis 1988 pour atteindre un peu plus de 63ha en moyenne.

Une évolution de l'emploi inverse. Une densité d'emplois qui diminue également : 15 emplois/ ha en 1988 et 5 emplois / ha en 2010.

Un cheptel en baisse entre 2000 et 2010.

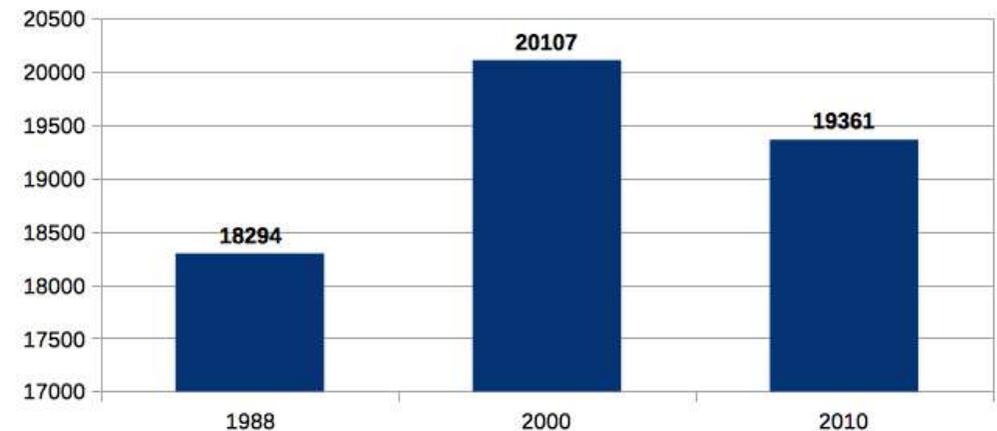
Évolution des UTA

Commuanuté de communes du Val de Bouzanne



Évolution du cheptel

Communauté de communes du Val de Bouzanne



Point sur la concertation

La concertation

Mardi 14 janvier 2020

10h-13h :

- Maillet/Maliconay
- Tranzaut/Fougerolles
- Buxières d'Aillac/Lys-St-Georges

14h-17h :

- Cluis/Mouhers
- Neuvy-Saint-Sepulchre/Gournay
- Mers-sur-Indre/Montipouret

Plan local d'urbanisme de Semblançay Questionnaire destiné aux agriculteurs

Rappel : réunion avec les agriculteurs exploitant à Semblançay, le 18 octobre 2019 à 14 h en mairie

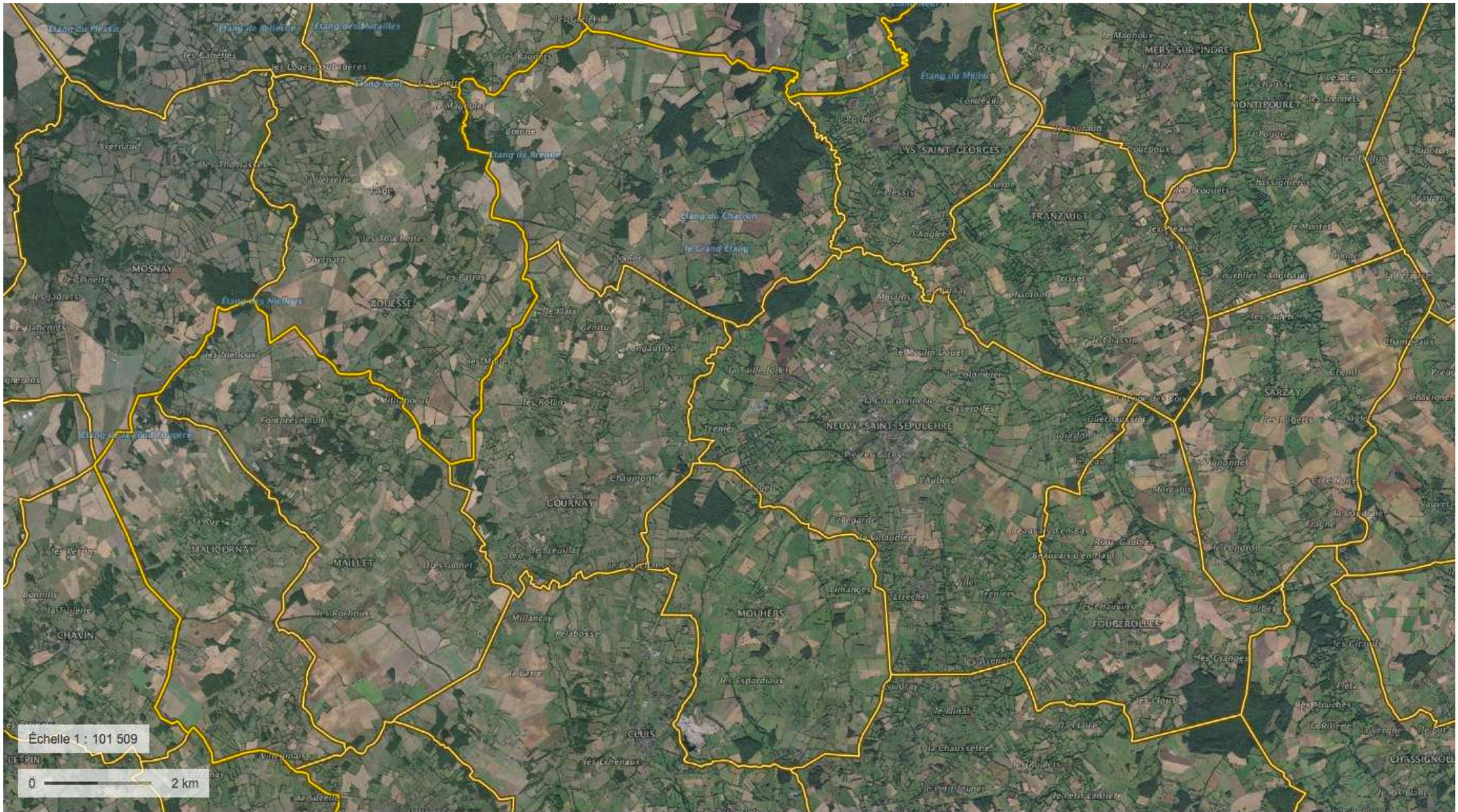
La commune de Semblançay élabore son plan local d'urbanisme, document qui traduit le projet de la commune et fixe les règles de constructibilité. L'objectif de ce questionnaire est de connaître chaque exploitation pour intégrer au mieux ses projets éventuels (5 à 10 ans) dans le plan local d'urbanisme. Les données de ce questionnaire restent confidentielles et n'apparaîtront dans le Plu que sous forme de synthèse.

Votre exploitation

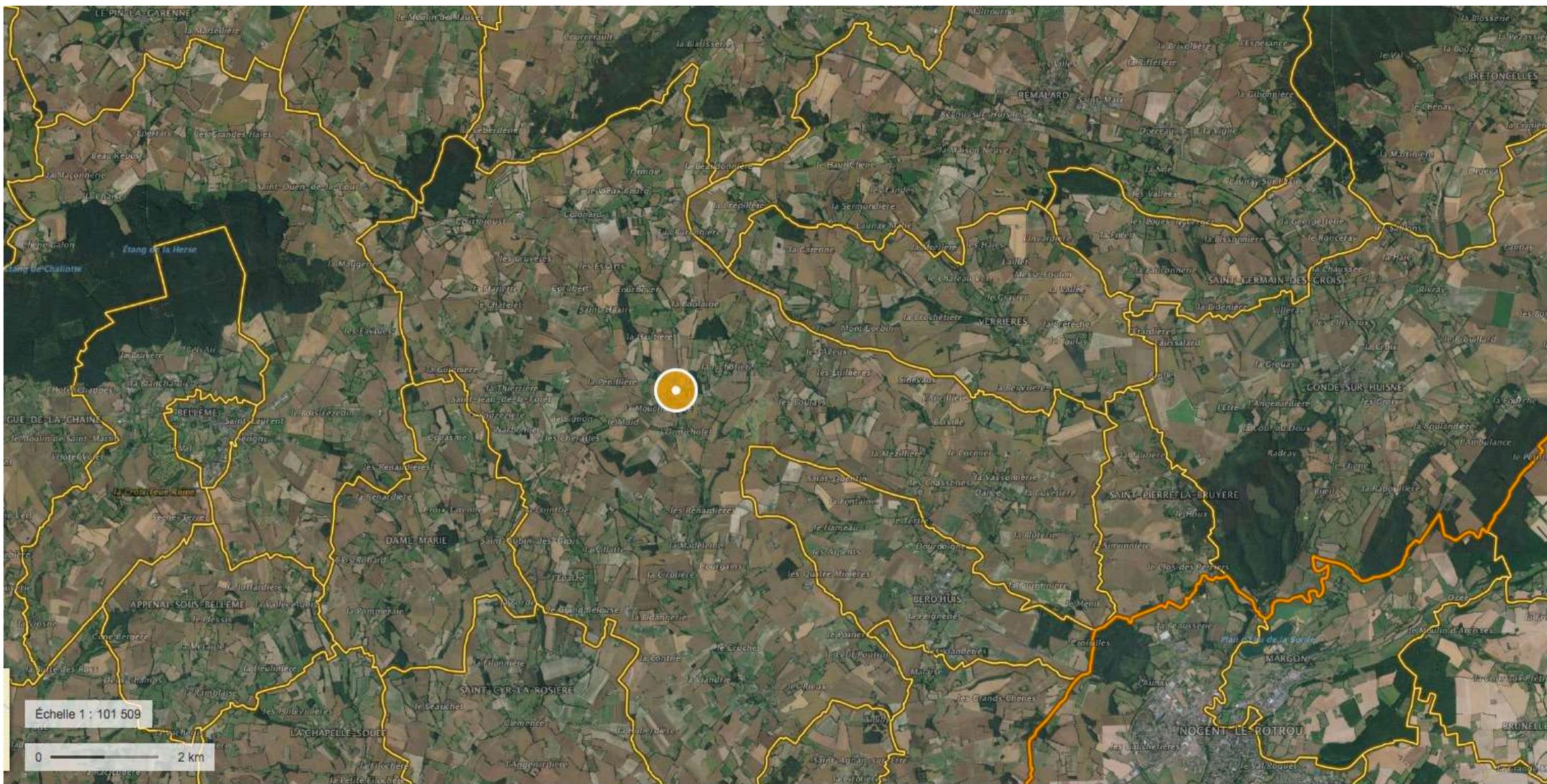
Adresse du site d'exploitation :	Du siège : LA PRETENDERIE 37360 STANTOINE Du ou des sites d'exploitation à Semblançay : La Bretonnière
Nom : Prénom : Âge de l'exploitant :	PAIN Fabrice / PAIN Claude 0688 265515 Fabrice 47 / 43 06 88 31 25 81 Claude PAIN
Forme juridique de l'exploitation :	EARL LA PRETENDERIE
Nombre d'employés :	Famille : 2 Salarié : 2
Surface agricole utile (Sau)	SAU totale : 308 hectares SAU à Semblançay : 70 hectares

Votre activité

		Cocher si vrai	Précisions
Cultures	Grandes cultures/polyculture	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Cultures spécialisées	<input type="checkbox"/>	
	Prairie, cultures fourragères	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Autres cultures	<input type="checkbox"/>	
Élevage	Bovins, ovins, volailles, autres... (préciser)	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autres activités	Exploitation forestière	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Autres (préciser)	<input checked="" type="checkbox"/>	
Diversification	Vente à la ferme, tourisme vert, ferme pédagogique... (préciser)	<input checked="" type="checkbox"/>	
Installation classée pour la protection de l'environnement	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Non	<input type="checkbox"/>	
Besoins de mise aux normes	Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Non	<input type="checkbox"/>	



◀ Données cartographiques : © IGN, Planet Observer, CRAIG, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, RGD 73-74, CRIGE-PACA, FEDER, Mégalis Bretagne, Collectivité Te



◀ Données cartographiques : © IGN, Planet Observer, CRAIG, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, RGD 73-74, CRIGE-PACA, FEDER, Mégalis Bretagne, Collectivité Territoire de la Vallée de la Roya ▶ +